

LUTECE

RAPPORT D'ACTIVITE 2012

A) LA NOUVELLE BATAILLE DU RAIL : SUITE DU FEUILLETON DU FAUX CADENCEMENT... LE COMBAT CONTINUE ! :

L'année 2012, comme l'année 2011, aura été dominée pour LUTECE par la défense des usagers face aux nouveaux horaires mis en place en décembre 2011. Cette nouvelle grille, présentée au départ comme un cadencement très prometteur, s'est révélée très insuffisante : horaires inadaptés aux besoins des salariés, suppression de trains Intercités, surcharges inacceptables aux heures de pointe, retards récurrents.

Ces dysfonctionnements avaient été prédits par les usagers, premiers experts en matière d'horaires et de capacité des trains. Ils n'ont hélas pas été entendus, d'où cette **année 2012 infernale** pour eux.

1) Suite au mécontentement croissant des usagers sur la desserte 2012, différentes actions ont été mises en place :

- **Suivi des réclamations déposées auprès de la cellule médiation** : 4 dossiers ont été envoyés à la **cellule médiation** dirigée par Nicole Notat (desserte de Chantilly et d'Orry-la-Ville, desserte de Liancourt et de Laigneville, desserte de Compiègne, desserte de la ligne Creil-Beauvais) et entretien avec le service de médiation le 17 janvier 2012 qui permet un balayage des demandes de LUTECE et confirme l'obtention de plusieurs améliorations dès 2012 et pour le service 2013 (cf. plus bas paragraphe n° 2 « Ce que nous avons obtenu »).
- **Pétition « Les usagers n'en peuvent plus »** dénonçant la situation catastrophique (retards récurrents, suppressions, etc.) et les conditions de transport indignes sur les lignes St Quentin-Paris et Amiens-Paris en particulier. Cette pétition, diffusée par de nombreux usagers ainsi que par le collectif « Sncfvamtuer », a recueilli plus de 1800 signatures.
- Rédaction en collaboration avec le collectif « Sncfvamtuer » du « **Manifeste des usagers** », récapitulatif de tous les dysfonctionnements quotidiens et des propositions d'amélioration.
- **Interpellations systématiques du Conseil Régional** et obtention de rencontres régulières de concertation : ces réunions ont eu lieu les 13 janvier, 20 avril, 25 mai, 28 juin et 11 octobre 2012. A chaque fois, elles ont fait l'objet d'une préparation avec les usagers (demandes de remontées et synthèse donnée au Conseil régional) et d'un compte-rendu envoyé à tous nos adhérents et sympathisants.
- **Rencontres régulières avec la SNCF**, au plan local avec Philippe Lecalvez, manager de ligne, et au plan régional avec J.L. Bouteleux et J.A. Mougenot.
- **Interventions auprès des élus locaux** (maires, députés, conseillers généraux et régionaux) et **dans les médias locaux** (« *Le Parisien* », « *Le Courrier picard* », « *Oise hebdo* », France 3 Picardie et France bleue).

2) Ce que nous avons obtenu :

a) Liaison Creil-Amiens :

- Dans le sens Amiens-Creil, un nouveau TER (lundi à vendredi) part à **19 h 30** et arrive à Creil à **20 h 34**, après avoir desservi St Just, Clermont, **Liancourt** et **Laigneville**. Parallèlement, 2 trains existants circulent désormais le samedi : le TER omnibus Amiens-Creil partant à **6 h 30** et arrivant à **7 h 58** (avec une correspondance pour Paris à 8 h 27) et le TER Amiens-Paris partant à **7 h 14** et arrivant à **8 h 32**.
- Dans le sens Creil-Amiens, le TER qui part de Paris à **21 h 28** et arrive à **23 h 03** s'arrête à **Laigneville** (il dessert déjà **Liancourt** depuis le 16 avril 2012).

b) Liaison Creil-Paris :

Dans le sens Paris-Creil, le TER (lundi à vendredi) quittant la capitale à **20 h 49** et arrivant à **21 h 21**, avec arrêt à **Orry-la-Ville** et **Chantilly**, est rétabli. De plus, le régime de 2 trains est modifié : le TER Paris-Creil partant à **14 h 19** et celui partant à **22 h 28** circulent aussi le samedi.

c) Liaison Creil-Compiègne :

- Dans le sens Compiègne-Creil, les usagers obtiennent la création d'un TER (lundi à vendredi) partant à 7 h 26 et arrivant à Paris à 8 h 17, avec arrêt à Creil, Chantilly et Orry-la-Ville : ce train comble le « trou » de 41 minutes, entre 7 h 05 et 7 h 46.
- Dans le sens Creil-Compiègne, le TER Paris-St Quentin est retardé de 30 minutes, avec un départ à 22 h 37 (et une arrivée au terminus à 0 h 16), mais – à cause de travaux – il reprendra son ancien horaire la moitié du temps.

Au final, la prise en compte des demandes d'amélioration de la grille le **samedi** est positive. La SNCF tient enfin compte des salariés travaillant le week-end (nombreux dans le bassin creillois) et des usagers voyageant pour leurs loisirs.

3) Ce qui fait toujours problème :

Si on note des avancées, des **zones d'ombre** demeurent au niveau de la qualité des dessertes et au niveau du confort des usagers.

- Concernant la **qualité des dessertes**, il n'y a aucune amélioration sur la ligne Creil-Beauvais, la desserte Creil-Pontoise ne permet **pas de bonnes correspondances**, la desserte de Compiègne en trains Intercités reste insuffisante et le positionnement des trains, notamment à Chantilly, reste **inadapté aux besoins** – ce qui entraîne retards et surcharge.

- Les dysfonctionnements que sont la **surcharge des trains** et leur **défaut de ponctualité** subsistent comme l'an passé. C'est en effet la détérioration de la qualité de service qui est le dossier essentiel de cette année 2012. Malgré nos actions et interventions énumérées plus haut, les améliorations tardent à venir. A chaque rencontre avec la SNCF, on nous a promis la mise en place de plans d'action pour revoir la capacité des trains, la maintenance du matériel et l'embauche de personnels. Si nous pouvons constater une petite amélioration de l'information et des efforts pour adapter la capacité des trains aux besoins, la situation reste très tendue, voire chaotique et certains trains sont **toujours surchargés** et d'autres présentent **souvent des retards**.

- **En fait**, il semble bel et bien que la **conception** des « **nouveaux horaires** » soit **mauvaise** et qu'il faille **revoir d'urgence la grille**. Nous demandons **depuis 2011** cette **refonte** et il faut **continuer à nous mobiliser** pour que cette **révision** se fasse **au plus vite**.

➤ *Le feuilleton des nouveaux horaires va donc (hélas) se poursuivre en 2013 et en 2014 !*

B) TRAVAIL SUR LA NOUVELLE CONVENTION T.E.R. ENTRE LE CONSEIL REGIONAL ET LA S.N.C.F. :

La convention entre le Conseil régional et la SNCF qui régit le fonctionnement des trains régionaux (le Conseil régional étant le financeur et la SNCF le prestataire) est **renouvelée en 2013**. Nous n'étions pas satisfaits de la convention actuelle qui pénalise peu la SNCF en cas de dysfonctionnements et LUTECE a envoyé des propositions (voir texte sur notre site www.asso-lutece.org).

Nos propositions ont été exposées lors de la réunion du Comité des Partenaires du Transport public, le 4 décembre 2012.

C) PARTICIPATION AUX DIFFERENTES INSTANCES DE CONCERTATION AVEC LES AUTORITES ORGANISATRICES DE TRANSPORT :

1) COMITES D'ETOILE AVEC LE CONSEIL REGIONAL ET LA S.N.C.F. :

- Participation au comité d'étoile de Creil (26 mars 2012)
- Participation au comité d'étoile de Compiègne (16 avril 2012)

Les représentants de LUTECE y ont participé activement (un grand merci au groupe de Compiègne !) et proposé des améliorations (voir comptes-rendus sur le site www.asso-lutece.org).

2) COMMISSION CONSULTATIVE DES TRANSPORTS DE LA C.A.C. :

LUTECE a participé aux réunions de suivi de la nouvelle convention et a fait des propositions d'amélioration. Dans ce cadre, l'association a distribué un questionnaire aux usagers, le 28 juin 2012.

3) LIAISON PICARDIE-ROISSY :

LUTECE qui a élaboré un **cahier d'acteur** afin de mettre l'accent sur les besoins des salariés picards et, en particulier, sur une liaison régulière de **trains régionaux** s'arrêtant à **Orry-la-Ville, Chantilly** et **Creil**, a continué à participer au groupe de travail de concertation sur le barreau Picardie-Roissy (à Amiens, le 21 février 2012) et à la réunion publique du 4 juillet 2012 à Creil, où nous avons insisté sur la nécessité d'aménagements à Chantilly et au niveau d'Orry-la-Ville afin que la circulation entre Creil et Paris sur la ligne classique ne soit pas détériorée.

D) PARTICIPATION A DIFFERENTES INSTANCES DE CONCERTATION MISES EN PLACE PAR LA C.A.C. OU PAR LES COMMUNES ENVIRONNANTES :

1) PARTICIPATION AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA C.A.C. :

LUTECE participe au Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Creilloise et plaide pour une amélioration des accès à la gare, un développement des circulations douces et une meilleure desserte en bus. Une des demandes récurrentes de l'association est une meilleure collaboration entre les communautés d'agglomération en matière de transports : comment comprendre que les liaisons entre Creil et Verneuil-en-Halatte ou Creil et Laigneville, communes limitrophes, soient aussi rares ?

2) REUNIONS DIVERSES ORGANISÉES PAR LA C.A.C. OU LA VILLE DE CREIL :

- Réunions sur le schéma des circulations douces de la C.A.C. ;
- Réunions sur le schéma d'accessibilité ;
- Commission Taxis de la ville de Creil.

3) REUNION AVEC LES MAIRES DE LA LIGNE CREIL-PONTOISE :

LUTECE a participé à une réunion avec les **élus** des communes desservies par la **ligne Creil-Pontoise** (maires de Boran, Précy et St Leu d'Esserent) et la SNCF (représentée par M. Lecalvez, manager de ligne) le 28 mars 2012, à Précy-sur-Oise, pour la défense et l'avenir de cette ligne.

E) CONTACTS AVEC LES RESPONSABLES S.N.C.F. ET LE CONSEIL REGIONAL :

Outre les rencontres institutionnelles, LUTECE est en contact régulier sur les différents problèmes rencontrés par les usagers de la SNCF (incidents graves, absence de prise en charge, demandes de dédommagement, contrôles abusifs ou intempestifs etc ...)

LUTECE était présente à la gare de Paris-Nord pour rencontrer G. Pépy le 3 octobre 2012 (merci à Rody pour sa participation active).

L'amélioration de la gare de Creil reste également un problème que nous avons abordé régulièrement que ce soit pour l'entretien des portes, l'ouverture de la grille d'accès au quai n°1 ou pour un meilleur accueil (salle d'attente, services aux voyageurs).

En résumé, ces réunions sont « dévoreuses » de temps et d'énergie : au total, plusieurs réunions mensuelles ! Notre participation est cependant nécessaire, il est en effet évident que les gares sont les nœuds de différents modes de déplacement : train, bus, car, vélo, marche, taxis, etc ... et la défense des usagers commence au domicile jusqu'au point d'arrivée. Nous défendons l'idée de chaîne de transport !

F) RELATIONS AVEC LES USAGERS, INFORMATION ET COMMUNICATION :

1) SUIVI DES REMONTEES DES USAGERS :

LUTECE essaie de répondre à toutes les demandes d'aide des usagers en cas de litige et l'association répond aux courriels (200 réponses environ pendant l'année). Cette activité liée au développement d'Internet permet une bonne réactivité et a permis d'augmenter le nombre d'adhérents.

2) INITIATIVE « TEMOINS DE LIGNE » :

Pour obtenir une remontée à la fois précise, synthétique et « réfléchie », nous avons mis en place une action « Témoins de ligne » : il s'agit d'une demande de bilan mensuel fait par les usagers. Les modalités sont expliquées sur le site de l'association.

3) PUBLICATION DU JOURNAL DE L'ASSOCIATION « LUTECE INFO » :

L'année 2012 a vu la poursuite de la publication de « **Lutèce Info** » : deux numéros ont été distribués à la gare de Creil et à la gare de Chantilly. Nous avons réduit le nombre de publications pour des raisons financières (suppression de la subvention du Conseil général) mais aussi parce que nous avons été présents à travers plusieurs pétitions.

Nous adressons un grand merci aux distributeurs qui affrontent le froid des premières heures du matin. « **Lutèce Info** » est envoyé par courriel aux adhérents.

4) FONCTIONNEMENT DU SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION :

Le site Internet de LUTECE s'améliore grâce à l'efficacité de notre « webmestre », Loïc Chaussin, qui l'a non seulement actualisé et simplifié mais qui le met aussi régulièrement à jour malgré son emploi du temps chargé !

N'hésitez pas à consulter le site www.asso-lutece.org !